

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture

La Roche-sur-Yon, le

20 AOUT 2013

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et des affaires juridiques
Bureau du tourisme
et des procédures environnementales et
foncières
Section des installations classées (ICPE)

Dossier suivi par :
Mme Dominique BESNARD
Tel : 02 51 36 70 07
Fax : 02 51 36 70 55
dominique.besnard@vendee.gouv.fr

Référence à rappeler : DB n° 2013/0004
Dossier n° 2005/1486

Monsieur,

Vous exploitez une installation classée pour la protection de l'environnement (déchetterie) au lieudit « Bld des Champs Marot », sur le territoire de la commune de FONTENAY-LE-COMTE.

Après modification de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, vous m'avez transmis par lettre du 26 décembre 2012, une déclaration, conformément aux dispositions de l'article L.513-1 du code de l'environnement, afin de bénéficier des droits acquis du fait de l'exercice régulier de votre activité.

En conséquence, votre entreprise est désormais classée sous les rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées, et reste soumise au régime de l'autorisation :

- n° 2710-1a (collecte de déchets dangereux) avec une quantité de 8,5 tonnes,
- n° 2710-2b (collecte de déchets non dangereux) avec un volume d'activité de 610 m3.

Les prescriptions de l'arrêté d'autorisation qui vous a été délivré le 7 décembre 2006 restent applicables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
L'adjoint au chef de bureau,

Stéphane AUDDE

Monsieur le Président du Syndicat
de collecte des déchets ménagers du Sud Vendée
SYCODEM
Pôle environnementale du Seillot - Allée Verte
85200 FONTENAY-LE-COMTE

Copie au :

- chef de l'unité territoriale de La Roche-sur-Yon de la DREAL, inspection des installations classées
- maire de FONTENAY-LE-COMTE